

Qu'apporte le Plan d'action national pour les produits phytosanitaires?¹

Andreas NAEF, Agroscope, 8820 Wädenswil

Renseignements: Andreas Naef, e-mail: andreas.naef@agroscope.admin.ch, tél. +41 58 460 52 67, www.agroscope.ch



Parcelle avec filet anti-insectes.

En ce moment, la protection phytosanitaire chimique est omniprésente dans les médias. Le Plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires y est sans doute pour quelque chose. Il est prévu que ce plan d'action des autorités fédérales entre en vigueur dans le courant de l'année 2017, avec des répercussions prévisibles sur la production fruitière. Quelques conditions-cadres, de même que les principaux objectifs et mesures du plan d'action sont présentés ici.

Les effets inopportuns de la protection phytosanitaire dans l'agriculture sont débattus depuis longtemps. Des discussions pas toujours constructives, mais qui ont leur raison d'être dans une société ouverte et qui influencent aussi la politique. La conseillère nationale T. A. Moser (Parti vert/libéral) a ainsi exigé en 2012 par postulat une évaluation des besoins pour un plan d'action, comme pour les Etats membres de l'UE. Depuis décembre 2012, ces derniers sont tenus d'établir des plans d'action visant à réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'homme et l'environnement (Directive 2009 / 128 / CE). Le Conseil fé-

déral a demandé à l'administration fédérale, dans un premier temps, d'analyser la situation, puis d'établir un plan d'action permettant une réduction des risques et une utilisation durable des produits phytosanitaires d'ici à fin 2016. Ce projet de plan d'action est disponible depuis le 4 juillet 2016 et les milieux intéressés ont pu prendre position jusqu'au 28 octobre 2016.

Alliance des organismes de protection de l'environnement

En 2013 déjà, les organisations de protection de l'environnement Greenpeace, Pro Natura, ASPO/Birdlife et WWF avaient soumis au Conseil fédéral une «procédure de réduction des pesticides». Les principales revendications comprenaient des objectifs de réduction ambitieux, une interdiction des pesticides particulièrement dangereux pour l'environnement, la divulgation des principes d'évaluation et davantage de fonds pour la recherche sur les mesures alternatives de protection des plantes. Aujourd'hui, peu de temps avant l'entrée en vigueur du plan d'action, les organismes de protection de l'environnement intensifient leurs campagnes pour s'assurer que les intérêts qu'elles défendent ont été pris en compte. En mai 2016, l'association Vision Landwirtschaft a publié un «plan de réduction des pes-

¹Traduction de l'article en allemand paru dans la *Schweizerische Zeitschrift für Obst- und Weinbau* 2016, 9–13.

ticides en Suisse». Il a reçu le soutien des cercles de l'agriculture biologique, de la protection de la nature et de la protection des consommateurs. Selon ce plan de réduction, la Suisse fait partie des pays grands utilisateurs de pesticides et où les effets sur la biodiversité, la santé humaine et les sols n'ont pas été suffisamment étudiés. Les auteurs citent des études dans lesquelles 100 substances indésirables ont été relevées dans les cours d'eau suisses et qui concluent qu'un emploi important de pesticides n'est souvent pas rentable. L'affirmation des auteurs selon laquelle, en recourant à des mesures simples, l'usage des pesticides dans l'agriculture suisse pourrait être réduit de 40 à 50 % sans problèmes d'approvisionnement et sans coûts supplémentaires pour les contribuables a notamment suscité la polémique. En mai 2016 également, Pro Natura a lancé sa campagne d'affiches «Stop aux pesticides dans nos eaux!». Dans le communiqué de presse, on pouvait lire que les micro-organismes étaient menacés par la pollution des eaux due aux pesticides et que le lobby agricole et chimique parvenait à persuader la population qu'elle était en sécurité. Pro Natura exige que les pesticides soient considérablement réduits dans l'agriculture, que les substances actives particulièrement nocives soient retirées du marché et, enfin, que les études pertinentes concernant les autorisations soient publiées au grand jour.

Procédure d'autorisation

Les organisations de protection de l'environnement remettent toujours plus en cause le processus d'homologation pratiqué en Suisse. Chapeauté par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), cette procédure ancrée dans la législation certifie qu'un produit phytosanitaire, correctement utilisé, protège les plantes cultivées et n'entraîne aucune conséquence inacceptable pour l'homme, l'animal et l'environnement. Le contrôle des produits déjà autorisés permet de prendre en considération les nouvelles découvertes scientifiques. Ainsi, si des connaissances récemment acquises montrent qu'une substance présente un risque élevé pour les organismes aquatiques, une distance plus élevée par rapport aux eaux de surface est imposée aux produits concernés. Si de nouvelles études indiquent que la valeur maximale en résidus d'une substance active donnée doit être abaissée, des délais d'attente plus longs ou des réductions de dosage sont définis. Enfin, si nécessaire, l'homologation peut également être retirée. Ces dernières années, les producteurs fruitiers suisses ont dû s'adapter ainsi à de nouvelles consignes d'application pour différents produits phytosanitaires (par exemple une distance de 20m par rapport aux

eaux pour le difénoconazole) et renoncer aussi à des produits phytosanitaires éprouvés (comme le diméthoate pour les cerises).

Plan d'action pour les produits phytosanitaires

Un plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits est-il donc nécessaire en plus de leur évaluation dans la procédure d'autorisation? Contrairement à cette dernière, le plan d'action ne s'attache pas à des produits phytosanitaires spécifiques. L'objectif prioritaire est de réduire de moitié les risques pour l'homme et l'environnement, ces risques émanant de toute application de produits phytosanitaires, agricole et non agricole. Par ailleurs, le plan d'action dresse un état des lieux des risques. Certains d'entre eux sont bien étudiés, comme la mise en danger des organismes aquatiques dans les petits et moyens cours d'eau, qui, par endroits, dépasse effectivement le niveau acceptable. Puis il y a des risques qui, du fait de la complexité des interactions, n'ont pas encore été suffisamment évalués, comme l'impact des résidus multiples sur la santé. Enfin, il y a aussi des risques qui peuvent être classés comme mineurs sur la base des données disponibles, comme le risque de la consommation d'eau potable pour la santé. Le plan d'action cible les risques insuffisamment clarifiés et propose des mesures dans les domaines suivants: «Risques spécifiques», «Mode d'application» et «Instruments d'accompagnement» (fig. 1). Le catalogue de mesures est vaste et cet article n'aborde que quelques exemples choisis.

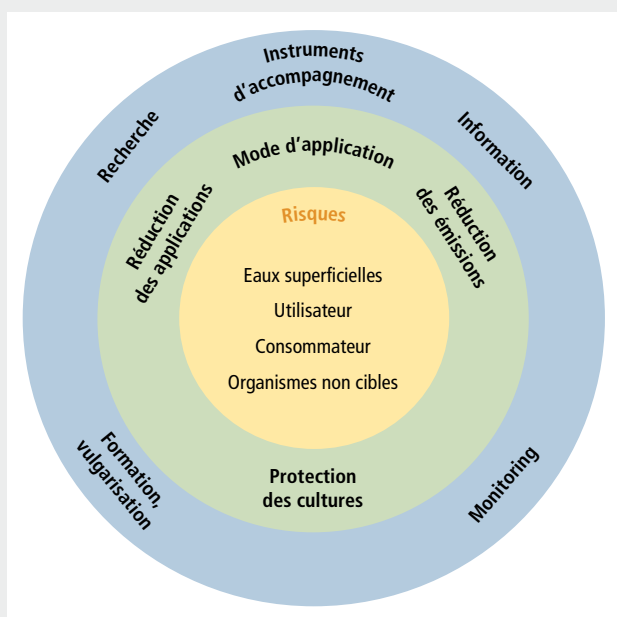


Figure 1 | Les trois domaines de mesure du plan d'action: utilisation, risques spécifiques et instruments d'accompagnement (Plan d'action phytosanitaire, DFEFR 2016).

Risques spécifiques

Pour protéger les eaux, les écoulements ponctuels doivent être réduits. Il s'agit d'apports d'eau contaminée dans les canalisations ou directement dans les cours d'eau, par exemple par le drainage d'une ancienne place de lavage. Les eaux usées issues du nettoyage des outils de pulvérisation doivent être soit épandues sur la parcelle, soit traitées dans des installations spéciales. C'est pourquoi le plan d'action prévoit des subventions pour les systèmes de nettoyage des outils et pour les installations de traitement de l'eau de nettoyage. Pour la protection des consommateurs, une étude est prévue sur les résidus multiples dans les denrées alimentaires. Le risque cumulé doit être estimé d'ici à 2022 sur la base des données de la consommation suisse de denrées végétales et d'une compilation de données sur les résidus.

Mode d'application des produits phytosanitaires

Un élément important du plan d'action est le concept de protection phytosanitaire intégrée: les mesures de lutte directes n'entrent en ligne de compte qu'après application de mesures préventives et qu'après considération des instruments de décision, sachant que les mesures non chimiques prévalent toujours sur les traitements chimiques (fig.2). Un axe important du plan d'action pour promouvoir la protection phytosanitaire intégrée consiste à soutenir les projets régionaux spécifiques des différentes branches qui visent à l'utilisation durable des ressources. Dans le canton de Berne,

un projet axé sur une phytoprotection respectueuse de l'environnement a déjà été lancé. De plus, les cantons de Thurgovie, de Vaud, du Valais et de Genève ont déposé des demandes de projets d'utilisation durable des ressources auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, portant sur la protection phytosanitaire des cultures fruitières. Les mesures spécifiques devraient comprendre la plantation de variétés robustes, l'abandon partiel ou total des herbicides ou encore des outils de pulvérisation à émissions réduites. Des mesures d'incitation sont également à l'étude, comme une taxe sur les produits phytosanitaires ou une restriction de ces produits dans le cadre des paiements directs.

Instruments d'accompagnement

Le plan d'action prévoit d'introduire l'obligation d'une formation continue pour les permis d'application et d'améliorer la vulgarisation. Les objectifs de la recherche sont tout aussi ambitieux: il s'agit de développer des alternatives pratiques à la protection phytosanitaire chimique, des technologies de réduction des émissions et de meilleurs modèles de prévision. Enfin, les bases de l'évaluation des risques doivent également être améliorées. Les programmes actuels ou nouveaux utilisés pour contrôler la pollution environnementale et l'application des produits phytosanitaires permettent d'évaluer le succès du plan d'action. Des mesures de communication sont aussi prévues pour assurer l'échange d'informations et la collaboration avec les cantons et informer le grand public.

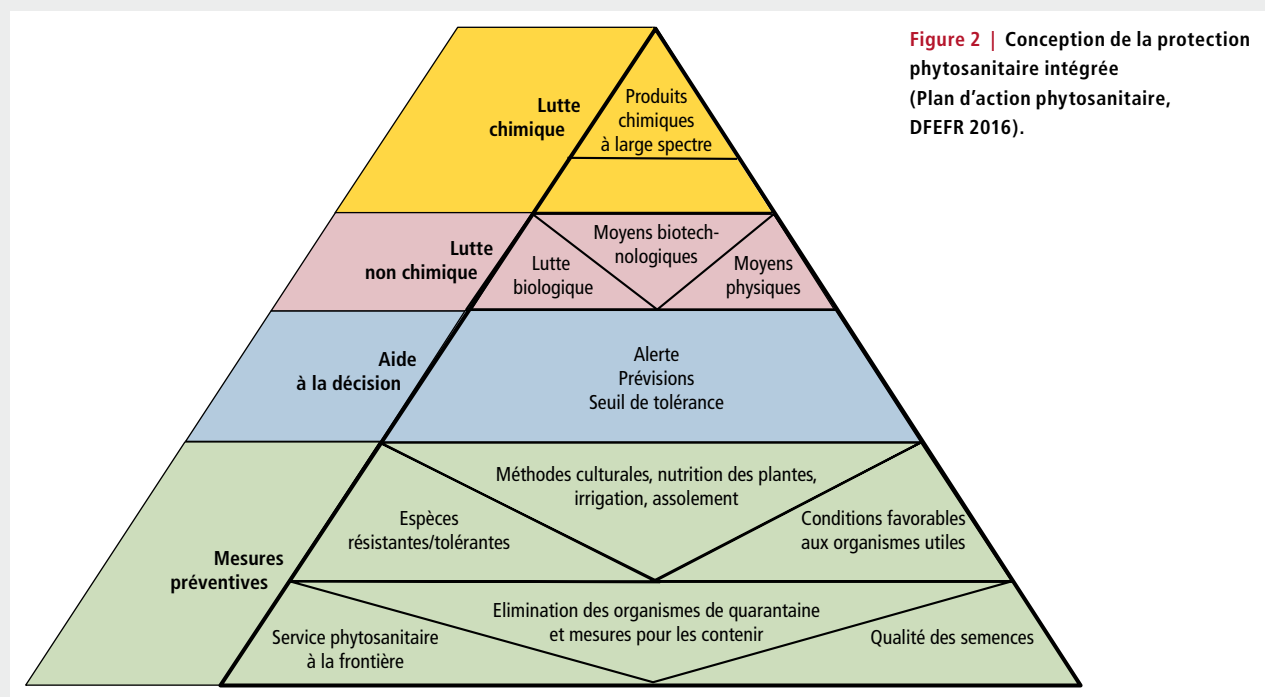


Figure 2 | Conception de la protection phytosanitaire intégrée (Plan d'action phytosanitaire, DFEFR 2016).

Défi pour la production fruitière

Les objectifs et mesures du plan d'action seront encore probablement adaptés à l'issue des prises de position, mais seront repris en grande partie dans la version définitive. Par conséquent, les producteurs fruitiers devront toujours davantage protéger leurs cultures avec des méthodes à profil de risque favorable pour l'environnement et la santé humaine. L'enjeu se situe moins dans la faisabilité de telles mesures que dans la rentabilité et la garantie des rendements. Des relevés effectués par Agroscope sur la production de pommes exemptes de résidus avec des variétés robustes, des cultures entièrement recouvertes de filets, l'emploi de leurres et une utilisation réduite des fongicides de synthèse ont montré que les mesures alternatives exigent souvent plus de travail et d'investissement, avec un risque de dégâts plus élevé (Bravin *et al.* 2015). Ainsi, pour que la production soit rentable, il faut soit baisser les coûts et augmenter l'efficacité des nouvelles méthodes, soit indemniser les dépenses supplémentaires et le risque de production plus élevé, soit réduire les exigences de qualité. Ces deux dernières approches ne sont pas à exclure d'emblée, mais bien des consommateurs ne seront pro-

bablement pas prêts à accepter des prix plus élevés ou une baisse de qualité. La production doit donc exploiter toutes les possibilités dont elle dispose pour faire baisser les coûts et augmenter l'efficacité. Cette démarche demande du temps et un financement pour développer de nouvelles méthodes et adapter les systèmes culturels. Avec les projets d'utilisation durable des ressources, la Confédération veut encourager les pionniers qui expérimentent de nouvelles stratégies. Par ailleurs, différents projets de recherche et projets intégrés sont en cours sur la protection phytosanitaire et l'arboriculture (tabl. 1). Le programme d'encouragement régional Interreg V soutient par exemple un projet transfrontalier de vergers modèles dans la région du lac de Constance, pour développer la production fruitière intégrée. Les partenaires suisses sont Agroscope, Agridea et les centres fruitiers spécialisés des cantons de Thurgovie et de Saint-Gall. Le projet intégré international EUFRUIT, lancé récemment, encourage pour sa part l'échange de connaissances et d'expériences pratiques en systèmes de production fruitière durable entre instituts de recherche, conseil agricole et production en Suisse et dans les pays européens. »

Tableau 1 | Projets de recherche en cours à Agroscope sur les mesures phytosanitaires à risques réduits dans les cultures fruitières

Titre	Objectif	Partenaire	Bailleur de fonds	Fin
Stratégies intégrées contre les champignons et les bactéries dans les cultures fruitières (et maraîchères)	Développement de principes pour les stratégies de lutte intégrée contre les champignons et les bactéries	Projet Agroscope	Confédération	2017
Régulation durable des ravageurs dans les cultures fruitières (et maraîchères)	Bases pour la prévision, la surveillance et la régulation durable des ravageurs	Projet Agroscope	Confédération	2017
Sélection des fruits et les ressources génétiques	Sélection de variétés de qualité, robustes et durables	Projet Agroscope	Confédération	2017
Systèmes de cultures fruitières respectueux des ressources	Développement de systèmes culturels et de stratégies phytosanitaires économes en ressources en arboriculture	Projet Agroscope	Confédération	2017
Ensemble contre le feu bactérien	Développement de mesures directes et indirectes pour maîtriser le feu bactérien sans antibiotiques, en collaboration avec tous les acteurs	OFAG, FUS, canton AG, VariCom	OFAG, FUS, VariCom	2017
HERAKLES Plus	Développement d'une gestion durable du feu bactérien et de <i>Marssonina</i> dans les cultures de fruits à cidre	Fondation CAVO, IP-Suisse, cantons AG, LU, SG, TG, ZH	CAVO-Stiftung, I P-Suisse, cantons AG, LU, SG, TG, ZH	2018
Task Force Drosophile du cerisier	Etude et optimisation des mesures de lutte directe et indirecte contre <i>D. suzukii</i> en cultures fruitières, de petits fruits et en viticulture	FiBL, ETH Zürich, Organisations professionnelles et cantons (groupes de suivi)	OFAG	2020
Vergers modèles pour la protection phytosanitaire intégrée	Développement de systèmes de production adaptés à la pratique pour des fruits pauvres en résidus avec un risque minimum pour l'environnement	Cantons SG, TG, ZH, Agridea, KOB Bavendorf (D), LTZ Augustenberg (D), HS Weihestephan-Triesdorf, LWK Vorarlberg (Ö)	Interreg V-Programm «Alpenrhein-Bodensee-Hochrhein»	2019
EUFRUIT	Mise en place d'un réseau européen de promotion des innovations dans les cultures fruitières	Différents instituts de recherche et organisations en Europe	Horizon 2020 (EU), Confédération	2018



La nouvelle variété de pomme résistante Natyra, cultivée aux Pays-Bas.

Conclusions

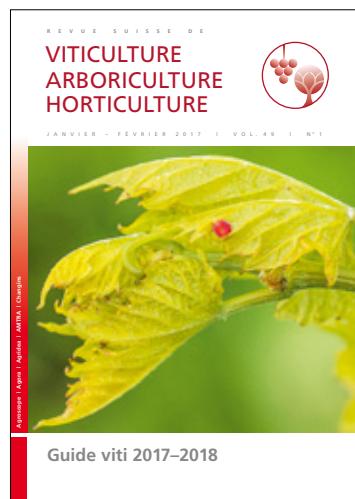
- Seule une collaboration étroite de la recherche, la vulgarisation et de la production autorisera une réduction des risques liés à la protection phytosanitaire dans les années à venir, comme exigé. C'est un gros défi pour tous les acteurs impliqués, mais aussi la chance de donner plus de poids aux principes de la protection intégrée et de montrer au grand public que les fruits suisses sont produits dans le respect de normes environnementales élevées, avec un minimum de produits phytosanitaires à risques. ■

Bibliographie

- Bravin E., Perren S. & Naef A., 2016. Rückstandsfreie Äpfel – lohnt sich die Produktion? *Schweizer Z. Obst-Weinbau* 16/15, 10–13.
- DEFR (Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche), 2016. Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Projet du 4 juillet 2016, 75 p.
- Vision Landwirtschaft, 2016. Pestizidreduktionsplan Schweiz, 76 p.

Guide VITI d'Agroscope 2017–2018

- + Index phyto arboricole 2017
- + Index phyto viticole 2017



À NOS ANNONCEURS

La *Revue suisse de Viticulture, Arboriculture, Horticulture* éditera dans son premier numéro en février 2017 les trois documents mentionnés ci-contre.

Le NOUVEAU «Guide VITI d'Agroscope» sera valable durant deux années (2017 et 2018).

Très connu en Suisse et à l'étranger (France), ce guide reste la référence pour les viticulteurs, les enseignants, le conseil viticole, le commerce, les firmes de produits phytosanitaires et les étudiants.

Afin de faire connaître vos produits, nous vous suggérons de placer une ou plusieurs annonces dans ce numéro (VITI 1/2017). Veuillez d'ores et déjà réserver vos emplacements auprès de notre régie de publicité:

Inédit Publications SA
Case postale 900, 1001 Lausanne
Tél. 021 695 95 26 ou fax 021 695 95 50
E-mail: admin@inedit.ch

Parution: mi-février 2017
Ultime délai pour les commandes: 10 janvier 2017